

l'est du québec Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

Baie-Comeau et Hauterive Hausse des taux de Québec Téléphone mal accueillie

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — L'Association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord (APIC) n'accepte pas la récente décision de la Régie des services publics du Québec de majorer de 15 pour 100, en moyenne, à compter du 1er avril, les taux pour le service de Québec Téléphone.

Réunis en assemblée générale, mercredi soir, à Baie-Comeau, une vingtaine de membres de l'APIC ont sévèrement dénoncé la régie et Québec Téléphone; une résolution a été adoptée pour manifester le mécontentement de l'assemblée.

Aujourd'hui, le président de l'APIC, Me Paul Laroche, qui a

pilote ce dossier devant la régie, l'automne dernier, doit donner une conférence de presse, à Baie-Comeau, pour dénoncer ouvertement cette décision.

"Si les abonnés défraient les coûts des investissements de Québec Téléphone, ils ont droit aux profits", ont répété des abonnés de Québec Téléphone, mercredi, réclamant même la nationalisation de cette entreprise.

Ces abonnés faisaient état des revenus supplémentaires de \$9,5 millions que cette augmentation des taux rapportera à Québec Téléphone, de même qu'au programme d'amélioration qui nécessitera des investissements estimés à \$50 millions.

"La régie a eu l'air de nous ridiculiser", ont affirmé au SOLEIL deux porte-parole de l'APIC, MM. Denis Dupuis et René Napert, expliquant qu'en somme, la régie n'avait aucunement tenu compte des demandes formulées lors des audiences publiques de l'automne dernier.

Rappelons que l'APIC avait conduit un sondage auprès de plus de 2,000 abonnés de Québec Téléphone, dans la région de Baie-Comeau et Hauterive, et que 75 pour 100 d'entre eux se disaient insatisfaits du service offert, et que 98 pour 100 des personnes interrogées s'objectaient à une hausse de taux qui ne serait pas conditionnée à une amélioration du service.

L'APIC adressait aussi plusieurs demandes, dont un bureau de service à Baie-Comeau-Hauterive, des téléphones publics à \$0,10 au lieu de \$0,25, et l'abolition des dépôts obligatoires pour des nouveaux abonnés.

Essentiellement, la régie a accepté que les taux du service local soient majorés de 15,8 pour 100 pour le service de résidence, et de quelque 20,1 pour 100 pour le service d'affaires. La nouvelle tarification, qui comprend plusieurs autres clauses, est accordée moyennant une amélioration du service rural d'ici 1985.

Québec Téléphone a le gros de ses abonnés dans les régions de l'Est du Québec, la Côte-Nord, la Côte-du-Sud, la Beauce, Lotbinière.

Autres questions

Par ailleurs, les membres de l'APIC ont décidé de poursuivre leurs recherches sur les dossiers déjà ouverts, plus particulièrement sur l'alimentation et le transport en commun.

Concernant les problèmes d'alimentation, les membres de l'association songeraient de plus en plus à organiser des comptoirs alimentaires: les consommateurs se plainent du coût général des aliments, surtout des viandes, et de la publicité parfois trompeuse.

D'autre part, l'APIC se penchera sur la réception de Radio-Canada (Matane) par une partie des résidents de Baie-Comeau. Il sem-

ble que cette réception soit mauvaise, surtout depuis que Radio-Canada a déplacé son antenne de Baie-Comeau, il y a quelques mois.

Au cours des prochaines semaines, l'APIC concentrera ses efforts sur l'éducation populaire: une consultation budgétaire est prévue avec les membres de l'AFEAS, le 4 avril, puis avec les membres de l'Éducation des adultes, le 11 avril. Un cours sera organisé, peut-être à l'automne, sur la consommation, le crédit et l'endettement.

La prochaine assemblée générale de l'APIC est prévue pour le mois de juin prochain. D'ici là, on peut communiquer avec les salariés de l'association en composant 589-7324, ou en écrivant à la boîte postale 333, à Hauterive.

Contrat pour la Basse Côte-Nord

Desserte maritime: décision finale attendue aujourd'hui

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard, devrait annoncer aujourd'hui si le gouvernement accorde ou non à Agences maritimes Inc., le contrat de desserte maritime de la Basse Côte-Nord; ce contrat doit entrer en vigueur le 1er avril.

Bien que le dossier ait été étudié au Conseil du trésor mardi, puis au Conseil des ministres mercredi, le bureau du ministre Lessard indiquait hier soir que certains renseignements restaient à être précisés et que des nouvelles relativement à cette affaire seraient connues aujourd'hui.

Agences maritimes Inc., qui dessert depuis 1970 la population des villages isolés de la Basse Côte-Nord, est sans contrat depuis la fin de 1978; cette entreprise a été la seule à déposer une soumission pour un con-

trat de cinq ans, demandant \$14,9 millions.

Le gouvernement fédéral, qui verse les deux tiers des subventions pour ce transport, aurait voulu un contrat d'un an; le ministre Lucien Lessard, pour sa part, demandait un contrat de cinq ans, rejoignant une requête répétée du président des Agences maritimes, M. Réjean Gagnon.

Le ministère des Transports et le Conseil du trésor du Québec ont scruté à la loupe la soumission des Agences maritimes; cette soumission, ouverte le 9 février dernier, n'a toujours pas débouché sur l'octroi du contrat.

Or, LE SOLEIL a appris de source sûre, ces derniers jours, que le dossier est revenu à deux reprises au Conseil du trésor afin que soit bien étudiée la possibilité d'accorder un contrat d'un an.

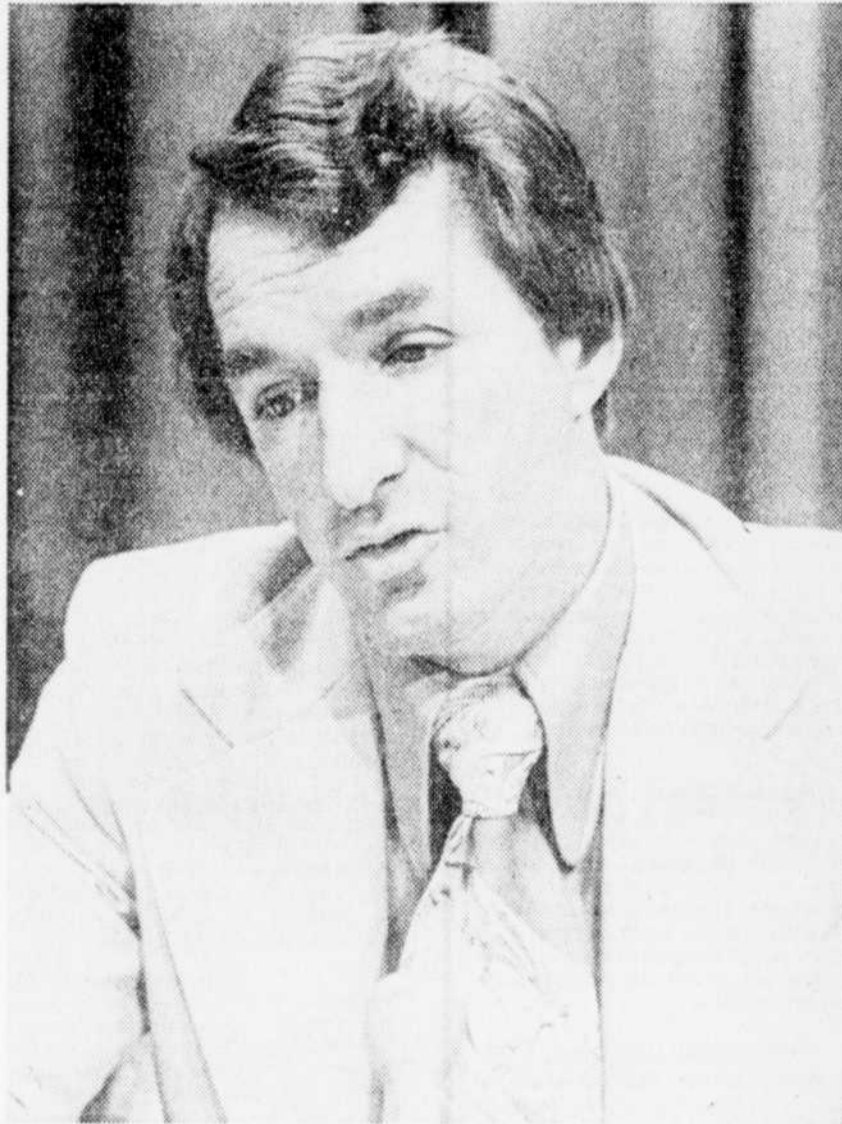
Interrogé, hier, sur une telle possibilité, le président des Agences mariti-

mes, M. Gagnon, a dit que "tout peut être discutable" mais qu'il préférerait nettement un contrat de cinq ans.

Par ailleurs, Agences maritimes Inc. s'est conformée aux demandes gouvernementales en portant, notamment, de 140 à 199 le nombre de places pour les passagers sur le Fort Mingan; des travaux de rénovation ont également été faits sur le Fort Lauzon. Selon M. Gagnon, une somme de \$125,000 a été consacrée à ces travaux, sans avoir l'assurance d'obtenir le contrat.

Le Fort Mingan, qui se trouve présentement à Québec, sera à Rimouski, le 3 avril, prêt pour le premier voyage vers la Basse Côte-Nord; le Fort Lauzon, qui est à Montréal pour du peinturage, sera prêt le 4 avril.

Il n'est pas question de commencer le service avant que des directives aient été données, a assuré M. Gagnon, hier, bien conscient que la date limite pour l'octroi de ce contrat approchait à grands pas.



Le ministre Lucien LESSARD

La Pocatière Visite de Trudeau le 3 avril

LA POCATIÈRE — Le premier ministre Trudeau rencontrera les étudiants et le personnel du cégep de La Pocatière, mardi, à 14h.

Cette visite de M. Trudeau semble accréditer des prévisions que le Parti libéral "mettra le paquet", pour faire élire son candidat dans la nouvelle circonscription de Rivière-du-Loup—Kamouraska.

Il s'agit ici d'une "compression disparate" des deux circonscriptions précédentes de Rivière-du-Loup, représentée par le député libéral Rosaire Gendron, qui sollicite un 6e mandat, et de Kamouraska, où le député créditiste Charles-E. Dionne en sera à sa 7e élection.

Ce qui peut favoriser une victoire libérale ou susciter des implications imprévues dans cette lutte à deux, c'est l'entrée en scène d'un candidat conservateur bien connu, natif de Saint-Pascal de Kamouraska, et principal de l'école polytechnique de La Pocatière, M. Claude Langlais.

Certains observateurs sont d'avis que la venue d'un candidat conservateur connu risque d'enlever des voix au Parti créditiste ce qui avantagera le Parti libéral.

OÙ EN EST L'EXPORTATION CANADIENNE?

Un COMITÉ D'EXAMEN DES SERVICES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS, mis sur pied récemment par l'honorable Jack Horner, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, invite tous les organismes canadiens reliés de près ou de loin au domaine de l'exportation à lui soumettre des mémoires traitant de ce sujet. Le comité, présidé par M. R.E. Hatch et composé d'hommes d'affaires des quatre coins du pays, s'est fixé comme but d'examiner le rendement de l'exportation canadienne et de présenter des recommandations visant à améliorer la situation. Les mémoires soumis ne devront porter que sur deux aspects. Premièrement, évaluer si le développement des exportations et l'appui donné par les gouvernements fédéral et provinciaux sont adéquats et accessibles, prière de limiter vos commentaires aux efforts de ces deux paliers de gouvernement. En second lieu, formuler des recommandations sur les façons d'améliorer à la fois le développement de l'exportation

et l'appui gouvernemental; comment exploiter pleinement les possibilités d'exportation identifiées par l'industrie; comment fournir un effort concerté sur les marchés étrangers par une meilleure coordination des programmes gouvernementaux et enfin comment renforcer dans le domaine de l'exportation le processus consultatif entre les gouvernements, le monde des affaires, le monde du travail et le milieu universitaire. La date limite pour faire parvenir votre mémoire au comité d'examen a été fixée au 16 avril 1979. Une copie devra être envoyée à M. Hatch et une autre au membre du sous-comité régional dont le nom et l'adresse apparaissent ci-dessous.

- M. Camille Dagenais
Président du conseil
Le groupe S.N.C.
1, complexe Desjardins
C.P. 10
Succursale Desjardins
Montréal, Québec
HSB 1C8
- M. R.E. Hatch
Président
COMITÉ D'EXAMEN
DES SERVICES DE
PROMOTION DES
EXPORTATIONS
C.P. 223
Commerce Court West
Toronto, Ontario
MSL 1E8

COMITÉ D'EXAMEN DES SERVICES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
EXPORT PROMOTION REVIEW COMMITTEE

\$5.5 millions pour les antennes de Radio-Québec sur la Côte-Nord

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'avenir de Radio-Québec passera par la régionalisation, sinon cette société d'Etat sera un luxe que les Québécois et les Montréalais se paieront", selon le président de l'Office de radio-télévision du Québec, M. Gérard Barbin.

S'adressant aux membres du Cercle de presse de Sept-Îles, hier, M. Barbin a renouvelé son acte de foi dans la régionalisation en rappelant le récent mandat reçu du gouvernement, en détaillant le processus devant conduire à l'implantation des antennes, puis en parlant du mandat qui sera donné aux comités régionaux.

Pour M. Barbin, ce sont essentiellement les lenteurs des gouvernements à s'engager dans un véritable plan de régionalisation qui ont retardé tout ce dossier, ces dernières années.

"On a maintenant un mandat, un engagement gouvernemental, qui reconnaît la nécessité de la régionalisation", a affirmé M. Barbin, ajoutant que la décision a ensuite été prise de mettre l'accent principalement sur les régions excentriques, dont la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie,

de même que le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Les prévisions budgétaires de Radio-Québec, qui sont de \$25 millions cette année, pourraient grimper à \$100 millions dans une dizaine d'années, sans tenir compte des coûts d'immobilisations, dont les antennes régionales.

Concernant l'extension du réseau d'antennes, M. Barbin a répété ce qu'avait dit le ministre O'Neill en février, soit que des études d'ingénierie seront entreprises au cours des prochains mois dans les trois régions prioritaires, dont la Côte-Nord.

Après ces études, des demandes formelles devront être adressées au CRTC avant de commander les antennes; ces dernières, qui pourraient être implantées d'ici 24 à 30 mois, permettront ensuite de capter Radio-Québec sans devoir être abonné au câble local.

Ces antennes dans les trois régions visées coûteraient au bas mot \$11 millions, et la moitié de cette somme servirait à la Côte-Nord.

Présentement, comme il n'y a pas d'antennes, les abonnés du câble à Baie-Comeau, Hauterive et Sept-Îles, reçoivent les émissions produites par Radio-Québec, mais

avec une semaine de retard sur Montréal. M. Barbin a dit espérer que cette situation frustrante sera corrigée dans les prochaines années.

Production régionale

En 1979-80, la production régionale passera de 12 à 18 heures, avec des budgets additionnels de \$300,000, une somme de près de \$3 millions sera prévue pour 1980-81.

M. Barbin a bien précisé que les exigences de qualité de production qui existent à Montréal seront les mêmes pour la production régionale, rassurant les citoyens qui craindraient "des émissions à rabais en région".

D'ici sept ou huit ans, M. Barbin croit qu'il existera un équilibre entre la production nationale et la production régionale; il faudra aussi que les productions régionales servent et soient utilisées entre les régions du Québec.

Sur la Côte-Nord, cette année, trois émissions régionales seront produites. Le président du comité régional, M. Christian Gagnon, a dit que ces émissions tourneront autour du thème de l'enfant, en privilégiant les parents en tant qu'éducateurs. Les mandats précis devraient être donnés d'ici à deux mois.

Ces émissions seront préparées par des personnes de la région, comme par les années passées, et M. Barbin souhaite que les ressources humaines de la région servent le plus possible dans ce genre de projets.

Comités régionaux

Le mandat que Radio-Québec a reçu du gouvernement prévoit une place importante aux régions; un projet de loi, dont M. Barbin attend le dépôt pour mai, définira les pouvoirs de ces comités.

Ces nouveaux comités seront constitués de sept personnes: quatre représentants des milieux socio-économiques et culturels, deux des maisons d'enseignement, et un employé, le président, qui ne pourra être l'employé, siégera au conseil d'administration de Radio-Québec. Les nouveaux comités devraient être en place pour l'automne prochain.

Le comité régional existant sur la Côte-Nord, que préside M. Gagnon, poursuit son travail: il a déjà annoncé la rouverture du bureau régional de Radio-Québec à Sept-Îles, mis quelque 200 titres d'émissions à la disposition des citoyens et participe aux séances de travail de Radio-Québec.

Faites vite!
Ce soir, c'est le tirage...

91 000 gagnants possibles

Loto Canada
La loterie nationale

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Thetford, hôte du sommet économique régional

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD MINES — C'est dans la ville minière de Thetford Mines que le gouvernement québécois tiendra son premier sommet économique régional, les 1, 2 et 3 juin prochains.

La région de l'Amiante a été favorisée du fait que les groupements socio-économiques du milieu ont démontré, document à l'appui,

qu'ils étaient déjà prêts à être les hôtes de cette conférence qui, toutes proportions gardées, ressemblera aux rencontres au sommet qui ont eu lieu déjà à Pointe-au-Pic et à Montebello.

La région de Thetford espère que cette longueur d'avance qu'elle possède sur les autres régions dans le territoire québécois, lui permettra de récolter au maximum les retombées économiques susceptibles d'être engendrées par la politi-

que de l'amiante du gouvernement québécois.

Toutes les délibérations seront présidées par le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry. D'autres ministres, dont le titulaire du portefeuille des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, y participeront. Le premier ministre, M. René Lévesque, s'y rendra également.

Un grand thème: l'amiante

Le choix de la région de Thetford pour la tenue de ce premier sommet économique des agents du milieu n'est sûrement pas étranger à la nouvelle politique gouvernementale sur l'amiante. Sept mines y sont exploitées; la Société nationale de l'amiante vient d'y aménager son siège social et est sur le point

de se porter acquéreur, de gré ou de force, du plus gros producteur dans la région, la société Asbestos Ltée. Des projets d'implantation d'usines de transformation sont dans l'air.

D'ailleurs, l'Association des producteurs d'amiante du Québec a promis une participation à cette conférence régionale.

Outre celui concernant la politique de l'amiante, d'autres thèmes

seront aussi développés: les communications, les services gouvernementaux, industrie et commerce, culture et loisirs, aménagement du territoire, etc.

D'ici le 15 mai, les travaux abordant ces différents thèmes seront réalisés en ateliers avec l'aide de personnes-ressources du milieu et du gouvernement. Les résultats des recherches et des constatations seront discutés en réunions plénières au sommet économique.

La Beauce reçoit des professionnels de l'industrie touristique

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCÉVILLE — Quelques centaines de professionnels de l'industrie touristique s'étaient donné rendez-vous à la cabane dans la Beauce, hier, à l'invitation de l'Association touristique Beauce-Appalaches.

Ce premier programme de promotion en Beauce, auprès des participants du congrès de l'Association technique du tourisme du Québec, vise à sensibiliser et à fournir l'information aux leaders québécois qui s'occupent de tourisme au Québec.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, lors d'un souper et d'une soirée dans le cadre d'une partie de sucre, au Parc de l'Érable à Beauceville, M. Maurice Larocque, directeur général de l'Association touristique Beauce-Appalaches Inc. (ATBA) a fait remarquer que «cette promotion touristique régionale spéciale a été réalisée avec quatre objectifs bien précis», soit:

— faire connaître le potentiel touristique rural de la région Beauce-Appalaches tant au niveau de l'agro-alimentation (fromage, produit de l'érable, pâtisseries) et de la gastronomie régionale;

— découvrir notre potentiel touristique tant au niveau des attraits culturels (patrimoine, artisanat), panoramiques, sportifs, de plein air que celui des hébergements et de la restauration;

— intensifier la venue des touristes dans les érablières de la région notamment celles ouvertes au public;

— puis de permettre la mise sur pied d'un mécanisme d'organisation d'accueil pour attirer dans notre région les participants des congrès qui se déroulent dans le Québec métropolitain en leur offrant des programmes ou forfaits spéciaux soit pour l'ensemble des congressistes ou pour le programme des conjoints ou soit pour une activité d'après-congrès.

Le directeur général de l'ATBA a de plus fait remarquer que les résultats des recherches faites par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ont démontré que la première clientèle touristique de la région de l'ATBA provenait en grande partie (80 pour 100) de la province de Québec et plus particulièrement du grand Québec métropolitain et de l'axe fluvial du Saint-Laurent, soit des régions de Montréal et de Trois-Rivières.

M. Larocque a tenu à dire que l'organisation et le financement de cette promotion ont été rendus possibles avec la collaboration d'organismes du milieu, soit: le ministère de l'Agriculture, la Coopérative laitière du Sud du Québec, Vachon Inc., la Société d'agriculture de la Beauce, la Céramique de Beauce, le Parc de l'Érable, les Autobus Fortin et Poulin, et le comité d'organisation des prochains Jeux d'été du Québec à Saint-Georges.



Bibliothèque relocisée

Actuellement située au centre des loisirs, la bibliothèque municipale de Plessisville sera relocisée dans un avenir prochain dans l'édifice social situé en face de l'hôtel de ville. Des travaux de rénovation au coût de \$23,500 sont en exécution au rez-de-chaussée de l'ancien édifice des Postes que la ville a acquis en 1958 au coût des \$12,500 pour le transformer en un centre socio-communautaire. Le service de la bibliothèque compte 2,200 abonnés dont 1,200 adultes.

La Pocatière

Visite de Trudeau le 3 avril

LA POCATIÈRE — Le premier ministre Trudeau rencontrera les étudiants et le personnel du cégep de La Pocatière, mardi, à 14h.

Cette visite de M. Trudeau semble accrédiiter des prévisions que le Parti libéral 'mettra le paquet', pour faire élire son candidat dans la nouvelle circonscription de Rivière-du-Loup-Kamouraska.

Il s'agit ici d'une 'compression disparate' des deux circonscriptions précédentes de Rivière-du-Loup, représentée par le député libéral Rosaire Gendron, qui sollicite un 6e mandat, et de Kamouraska, où le député créditiste Charles-E. Dionne en sera à sa 7e élection.

Ce qui peut favoriser une victoire libérale ou susciter des implications imprévues dans cette lutte à deux, c'est l'entrée en scène d'un candidat conservateur bien connu, natif de Saint-Pascal de Kamouraska, et principal de l'école polyvalente de La Pocatière, M. Claude Langlais.

Certains observateurs sont d'avis que la venue d'un candidat conservateur connu risque d'enlever des voix au Parti créditiste ce qui avantagera le Parti libéral.

OÙ EN EST L'EXPORTATION CANADIENNE?

Un COMITÉ D'EXAMEN DES SERVICES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS, mis sur pied récemment par l'honorable Jack Horner, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, invite tous les organismes canadiens reliés de près ou de loin au domaine de l'exportation à lui soumettre des mémoires traitant de ce sujet.

Le comité, présidé par M. R.E. Hatch et composé d'hommes d'affaires des quatre coins du pays, s'est fixé comme but d'examiner le rendement de l'exportation canadienne et de présenter des recommandations visant à améliorer la situation.

Les mémoires soumis ne devront porter que sur deux aspects. Premièrement, évaluer si le développement des exportations et l'appui gouvernemental sont adéquats et accessibles; prière de limiter vos commentaires aux efforts de ces deux paliers de gouvernement. En second lieu, formuler des recommandations sur les façons d'améliorer à la fois le développement de l'exportation

et l'appui gouvernemental; comment exploiter pleinement les possibilités d'exportation identifiées par l'industrie; comment fournir un effort concerté sur les marchés étrangers par une meilleure coordination des programmes gouvernementaux et enfin comment renforcer dans le domaine de l'exportation le processus consultatif entre les gouvernements, le monde des affaires, le monde du travail et le milieu universitaire. La date limite pour faire parvenir votre mémoire au comité d'examen a été fixée au 16 avril 1979. Une copie devra être envoyée à M. Hatch et une autre au membre du sous-comité régional dont le nom et l'adresse apparaissent ci-dessous.

M. Camille Dagenais
Président du conseil
Le groupe S.N.C.
1, complexe Desjardins
C.P. 10
Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1C8

M. R.E. Hatch
Président
COMITÉ D'EXAMEN
DES SERVICES DE
PROMOTION DES
EXPORTATIONS
C.P. 223
Commerce Court West
Toronto, Ontario
M5L 1E8

COMITÉ D'EXAMEN DES SERVICES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
EXPORT PROMOTION REVIEW COMMITTEE

Quinze disciplines aux Jeux d'hiver

THETFORD MINES — Les 2,557 athlètes qui participeront aux finales des Jeux d'hiver du Québec, à Thetford Mines en 1980, s'affronteront dans quinze disciplines.

Les compétitions qui ont été retenues par le comité local d'organisation et sanctionnées par la Société des Jeux du Québec Inc., sont le hand-ball, le ballon panier, le ballon volant, le badminton, le ski de fond, le tennis de table, le ballon sur glace, l'esrime, le patinage de vitesse, la gymnastique, le ski alpin, le curling, le patinage artistique, la nage synchronisée et la lutte.

Ce choix a été arrêté en fonction de la capacité d'accueil, des prévisions budgétaires et de l'organisation technique.

Les disciplines oubliées sont le judo, le karaté, l'haltérophilie et la boxe. Leur nombre d'adeptes est plus restreint.

Comité organisateur

Par ailleurs, le président du comité organisateur local, M. Louis-Philippe Boucher, a révélé que tous les postes vacants au sein du conseil d'administration ont été com-

blés avec l'addition de MM. Jean-Pierre Gourdes et Jacques Cavanagh comme directeurs. Les autres membres sont MM. Emilien Vachon et Jean-Marie Gagné, vice-présidents, Maurice Boulet, secrétaire, Fernand Daigle, trésorier, Maurice Côté, Martin Boudjack, Claude Bussières, Michel Cyr, André Deblois, Maurice Fortier, Grégoire Nadeau, Marc-A. Roy, Stanley Trenfield, Peter Whitcomb, Mmes

Thérèse Ouellet, Denise Giguère et Mlle Edith Lessard, directeurs.

Les coordonnateurs

Agissant comme coordonnateurs sous la direction Andrée L'Heureux (secrétariat), MM. John Vincent (promotion financière), Alphonse Couture (service des achats), Michel Lemaire (finance), Fernand Sylvain (programmation sportive), Ghislain Vachon (activités

culturelles), Wilfrid Larochelle (services généraux), Régis Allaire (communications), Henri Therrien (accueil), Jacques Puze (santé), Ghislain Lapointe (protocole), Serge Lemay (télécommunications), Norman Laliberté (centrale administrative), et Gaston Gagné (service aux participants).

Les jeux se dérouleront du 29 février au 9 mars 1980.

Gain facile du Manoir Chaudière

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Une tenue remarquable du jeune gardien de but Guillaume Abatiello et une performance de cinq buts du joueur Yvon Rodrigue ont conduit le Manoir Chaudière de Saint-Georges à un gain facile de 12-4 sur l'Hôtel Beauceville.

Ce premier match d'une série finale 4 de 7 de la Ligue régionale de hockey Beauce-Cité, de calibre intermédiaire A, a été disputé hier soir, au Palais des sports de Ville Saint-Georges de Beauce, devant une assistance de 1,625 spectateurs.

En plus de Yvon Rodrigue qui

compta à cinq reprises, le pointage des gagnants a été complété par Sylvain Lemieux et Yves Abatiello avec chacun deux buts, Laurent Girard, Marcel Grondin et Richard Paquet.

Du côté de l'Hôtel Beauceville, le joueur d'avant René Parent se signala avec un tour du chapeau et l'autre compteur a été Richard Boldue.

Quant aux gardiens de but Denis Falardeau et Claude Busque du Beauceville, ils durent faire face à un total de 49 lancers, alors que leur opposant Guillaume Abatiello dans la cage du Manoir Chaudière de Saint-Georges eut à faire face à

un total de 37 lancers.

On se doit de souligner que le jeune Abatiello n'est âgé que de 17 ans et est sur la liste de réserve des Drapeurs de Trois-Rivières, de la Ligue majeure du Québec.

Ce match a été dénué de rudesse, car l'officiel Michel Chartray, de Québec, ne décerna qu'un total de deux punitions mineures, et un dix minutes de mauvaise conduite, toutes à Réjean Beaudoin, du Beauceville.

Le prochain match de cette série finale de la Ligue Beauce-Cité sera disputé dimanche soir, le 1er avril prochain, à l'aréna de Beauceville, à compter de 20h.

Faites vite!
Ce soir, c'est le tirage...

91 000 gagnants possibles

Loto Canada
La loterie nationale

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Montmagny

Adoption de la demande d'un centre de travail

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Pour remplacer un atelier expérimental de l'Entraide aux handicapés de Pascal-Taché Inc., qui a été fermé en décembre dernier à cause de problèmes de juridiction fédérale-provinciale résultant d'une participation de Canada au travail, le responsable, M. André Robitaille, a entrepris les démarches et logé une

demande officielle visant à doter la région de Montmagny d'un centre de travail adopté.

Selon M. Robitaille, l'expérience vécue de juin à décembre dernier à l'atelier de couture et de coupe industrielle aménagé dans des locaux du garage municipal de Montmagny, et dont ont bénéficié quelque 25 jeunes handicapés, s'est avérée trop valable pour ne pas

réclamer sa réouverture, ou du moins sa continuité.

Surtout que dans le cadre d'un nouveau programme de Canada au travail, a-t-il signalé au SOLEIL, les autorités fédérales se disent toujours prêtes à débloquer, pour l'année 1979, des crédits de \$100,000 qui ont fait l'objet d'un veto provincial.

Coupeure de 50%

Ainsi, M. Robitaille a précisé que les projets concernés de l'Entraide aux handicapés de Pascal-Taché Inc. ont subi une coupeure de 50 pour 100, qui s'applique au fonctionnement de l'atelier protégé de Montmagny.

La seconde partie du programme pourra toutefois être réalisée,

entre-temps. Il s'agit d'un travail à deux volets soit d'une part la réalisation d'un inventaire des entreprises de la région, en vue de constituer un fichier permanent de leurs possibilités d'embauche des handicapés. D'autre part, la deuxième partie du programme a trait aux loisirs, devant consister à coordonner et animer les activités de loisirs pour les handicapés, dans la région de Pascal-Taché.

Centre de travail adopté

Robitaille a rappelé qu'il s'agit là d'une des deux vocations réservée aux anciens ateliers subventionnés, selon les dispositions de la loi no 9, qui a pour objet d'assurer l'exercice des droits de la personne handicapée et qui a été sanctionnée le 23 juin 1978.

866 handicapés sur une population de 59,000 âmes

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Selon un recensement effectué dans le cadre d'un programme Canada au travail, sous l'égide de l'Entraide aux handicapés de Pascal-Taché Inc., cette région d'environ 59,000 de population compte 866 personnes souffrant de handicaps mentaux, physiques ou socio-affectifs, soit près de 1.5 pour 100 de la population, ou plus d'une personne sur 70.

En dévoilant ces résultats au SOLEIL, ces jours derniers le responsable du programme, M. André Robitaille, de Montmagny, a précisé que c'est le secteur de La Pocatière qui présente le plus fort contingent et le plus haut pourcentage de personnes ainsi déficientes.

Dans cette zone, qui s'étend de L'Islet à Rivière-Ouelle et Saint-

Gabriel de Kamouraska, pour les fins du recensement concerné, les relevés ont démontré l'existence de 464 handicapés, soit 157 dans la sous-zone de Saint-Pamphile, 101 pour celle de L'Islet-Saint-Roches-Aulnaies, et 206 pour la sous-zone de La Pocatière.

Devant ces chiffres, tout ce qu'on peut dire pour le moment, a remarqué M. Robitaille, c'est que le nombre des personnes handicapées semble énorme, pour une population et un territoire aussi restreints. De fait, la zone de La Pocatière regroupe une population d'environ 12,500 âmes.

D'autre part, dans le secteur de Montmagny, le recensement a dénombré 402 handicapés, soit 91 dans la zone de Montmagny-Sud et 311 dans celle de Montmagny-Nord, qui inclut les quelque 135 pensionnaires

du Foyer de l'enfance de la Côte-du-Sud, à Montmagny même.

Types de handicapés

Quant aux types de handicapés, le recensement révèle que les déficiences mentales sont les plus nombreuses, avec un pourcentage de 40 pour 100 des 866 handicapés répertoriés.

Les autres déficiences s'élevaient à 24 pour 100 pour les socio-affectifs, 16 pour 100 pour les cas psychiatriques, 8 pour 100 pour les déficiences physiques, 8 pour 100

pour les cas judiciaires, et 4 pour 100 pour les handicapés visuels.

Portrait-robot

Pour les fins d'analyse de la situation, un portrait-robot a été dégagé, qui cherche à cerner les principales caractéristiques d'une tendance moyenne des cas répertoriés.

Ce portrait-robot donne la fiche suivante pour les personnes handicapées de 0 à 65 ans, dans le territoire de la Commission scolaire régionale Pascal-Taché:

Je suis né dans le secteur de La Pocatière. Je suis âgé de 24 ans, de

sexe masculin et j'ai un handicap mental moyen. J'ai à peine un cours élémentaire. Je sais à peine lire et écrire.

Etant jeune, j'ai fréquenté un centre hospitalier, pour consultation auprès d'un spécialiste, ainsi qu'un centre d'accueil, à cause de mon handicap.

Je suis célibataire. Je ne veux pas, ou ne peux pas travailler. Cependant, un travail adapté à mes possibilités m'intéresserait.

Enfin, je demeure présentement avec mes parents, dans la région de Montmagny-Nord, qui inclut le Foyer de l'enfance de la Côte-du-Sud, à Montmagny.

Tandis que certains de ces centres, sous la désignation de Centre de réadaptation adulte (CRA), relèveront des foyers et directement du ministère des Affaires municipales, les centres de travail adopté (CTA) ont été confiés à l'Office des personnes handicapées, qui a été formé dans le cadre de la loi.

Prévoyant que les mesures d'intervention de la loi nouvelle seront mises en application en juillet prochain, alors que l'Office deviendra opérationnel, M. Robitaille a déclaré qu'il entendait s'assurer l'aide des municipalités et des organismes intéressés de la région, afin de revendiquer sans délai l'implantation à Montmagny d'un centre de travail adopté, pour prendre la relève de l'atelier expérimental de l'Entraide aux handicapés de Pascal-Taché.

Trudeau à La Pocatière

LA POCATIÈRE — Le premier ministre Trudeau rencontrera les étudiants et le personnel du cégep de La Pocatière, mardi, à 14h.

Cette visite de M. Trudeau semble accrédié des prévisions que le Parti libéral mettra le paquet, pour faire élire son candidat dans la nouvelle circonscription de Rivière-du-Loup-Kamouraska.

Il s'agit ici d'une compression disparate des deux circonscriptions précédentes de Rivière-du-Loup, représentée par le député libéral Rosaire Gendron, qui sollicite un 6e mandat, et de Kamouraska, où le député crédi-

tiste Charles-E. Dionne en sera à sa 7e élection.

Ce qui peut favoriser une victoire libérale ou susciter des implications imprévues dans cette lutte à deux, c'est l'entrée en scène d'un candidat conservateur bien connu, natif de Saint-Pascal de Kamouraska, et principal de l'école polyvalente de La Pocatière, M. Claude Langlais.

Certains observateurs sont d'avis que la venue d'un candidat conservateur connu risque d'enlever des voix aux Parti créditiste ce qui avantagera le Parti libéral.



Visite industrielle

Plus d'une trentaine de membres de la Chambre de commerce de Montmagny ont participé ces jours derniers à une visite industrielle chez Montel Inc., fabricant local d'étagères métalliques et de tableaux de contrôle électrique, qui est la propriété du consortium suisse Spercher & Schush. L'entreprise terminait à ce moment une production spéciale, celle des tableaux et consoles de contrôle d'une importante sous-station

électrique destinée à la nouvelle usine de fromage de la Coopérative de Granby. L'intérêt des membres de la chambre a également été retenu par une nouveauté: les étagères pour bibliothèques Mobilix, qui se déplacent à l'électricité et dont la conception permet une récupération de 60 pour 100 d'espace de plancher.

OÙ EN EST L'EXPORTATION CANADIENNE?

UN COMITÉ D'EXAMEN DES SERVICES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS, mis sur pied récemment par l'honorable Jack Horner, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, invite tous les organismes canadiens reliés de près ou de loin au domaine de l'exportation à lui soumettre des mémoires traitant de ce sujet.

Le comité, présidé par M. R.E. Hatch et composé d'hommes d'affaires des quatre coins du pays, s'est fixé comme but d'examiner le rendement de l'exportation canadienne et de présenter des recommandations visant à améliorer la situation.

Les mémoires soumis ne devront porter que sur deux aspects. Premièrement, évaluer si le développement des exportations et l'appui donné par les gouvernements fédéral et provinciaux sont adéquats et accessibles; prière de limiter vos commentaires aux efforts de ces deux paliers de gouvernement. En second lieu, formuler des recommandations sur les façons d'améliorer à la fois le développement de l'exportation

et l'appui gouvernemental; comment exploiter pleinement les possibilités d'exportation identifiées par l'industrie; comment fournir un effort concerté sur les marchés étrangers par une meilleure coordination des programmes gouvernementaux et enfin comment renforcer dans le domaine de l'exportation le processus consultatif entre les gouvernements, le monde des affaires, le monde du travail et le milieu universitaire. La date limite pour faire parvenir votre mémoire au comité d'examen a été fixée au 16 avril 1979. Une copie devra être envoyée à M. Hatch et une autre au membre du sous-comité régional dont le nom et l'adresse apparaissent ci-dessous.

M. Camille Dagenais
Président du conseil
Le groupe S.N.C.
1, complexe Desjardins
C.P. 10
Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1C8

M. R.E. Hatch
Président
COMITÉ D'EXAMEN
DES SERVICES DE
PROMOTION DES
EXPORTATIONS
C.P. 223
Commerce Court West
Toronto, Ontario
M5L 1E8

COMITÉ D'EXAMEN DES SERVICES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
EXPORT PROMOTION REVIEW COMMITTEE

Saint-Charles de Bellechasse

L'avenir de la filature, incertain

par Michel DAVID

SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE — Au rythme où vont les choses, il apparaît douteux de voir un jour reconstruire la filature de Saint-Charles de Bellechasse, incendiée en mars 1978, les propriétaires de l'entreprise, Miles Simons et Dorothy Corriveau, ayant apparemment préféré acheter une nouvelle bâtisse pour y relocaliser une partie de leurs activités.

Projet avorté

Il y a presque un an qu'on parle de reconstruction, sans pour autant en être arrivé à des résultats concrets.

Suite à l'incendie de la filature, le député de Bellechasse à l'Assemblée nationale, M. Bertrand Goulet, avait multiplié les démarches auprès du ministère d'Etat au développement économique, afin d'éviter la fermeture définitive de cette

entreprise dont dépendaient une cinquantaine d'emplois.

Le ministère est bien intervenu, mais trop tard, estime M. Goulet. La filature avait entre-temps perdu d'importants contrats à cause de la lenteur du ministère. Selon le député de Bellechasse, "avec \$35,000, on aurait pu sauver 50 emplois si on était allé plus vite".

Emplois communautaires

Le dossier demeure ouvert, affirme-t-on au ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et à l'office de planification et de développement du Québec (OPDQ). La solution pourrait être d'intégrer la filature au programme de création d'emplois communautaires prévu par le volet 4 de l'Opération solidarité économique (OSE). C'est aussi l'opinion du député de Bellechasse.

Mais, comme le souligne le porte-parole du MIC à Montmagny,

M. Martin Caron, cela dépend toujours de la volonté des propriétaires. On ne peut forcer personne à se prévaloir d'un programme d'aide. L'entreprise demeure libre d'accepter ou de refuser une subvention.

Le peu d'information qui filtre de Saint-Charles incite à croire que les propriétaires de la filature sont peu pressés de se prévaloir d'un programme dont la philosophie est de faire participer les employés au capital-actions et à la gestion de l'entreprise.

Plutôt que d'avoir à modifier la structure d'une entreprise familiale vieille de 35 ans, on préfère continuer à opérer sur une base traditionnelle. Depuis l'incendie, une vingtaine d'employés poursuivent le travail au domicile des propriétaires de la filature. L'acquisition de la nouvelle bâtisse permettra de porter ce nombre à trente.

Faites vite!
Ce soir, c'est le tirage...

91 000 gagnants possibles

Loto Canada
La loterie nationale